

073	UTBM Service communication	L'Est Républicain	12 novembre 2019
		Société	coopération transfrontalière - Arc jurassien - collaboration

AIRE URBAINE Formation

Pour renforcer la coopération scientifique transfrontalière

Sept établissements, dont l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), ont signé un accord de consortium visant à dynamiser les synergies pédagogiques et scientifiques entre les différentes entités.

« **R**enforcer et dynamiser les synergies pédagogiques et scientifiques entre la Haute École Arc, l'Université de Franche-Comté, la Haute École d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud, l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, l'Université de Neuchâtel,

l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques et la Haute École pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel. » Voilà pour l'objectif visé et affiché. C'est ainsi que jeudi à Neuchâtel, les sept chefs d'établissements concernés se sont retrouvés pour signer un accord de consortium.

L'idée étant de s'appuyer sur la proximité géographique de ces creusets d'excellence afin de « renforcer les capacités d'innovation, de recherche et de formation de l'Arc jurassien franco-suisse », explique le communiqué de presse de la Communauté du savoir

(N.D.L.R. : projet soutenu par le programme européen de coopération transfrontalière).

Trois axes pour le nouvel accord

Les collaborations portent sur deux domaines plus particuliers : « société et industrie 4.0 » d'un côté, « nouveaux enjeux territoriaux » de l'autre, avec notamment une réflexion sur le développement durable.

La Communauté du savoir indique encore « avoir permis de soutenir 166 collaborations et rencontres franco-suisse », lesquelles auraient généré la participation de 5 000 personnes.



Les sept chefs d'établissement, dont Ghislain Montavon (deuxième en partant de la gauche), pour l'UTBM, ont signé cet accord, jeudi sur le site de la Haute École Arc, à Neuchâtel. Photo ER/patriceschreyer.com

Le nouvel accord s'articule autour de trois axes principaux : le soutien à la mobilité des étudiants, des enseignants, des chercheurs notamment, la stimulation et la pérennisation des collaborations scientifiques et

pédagogiques ainsi que la promotion de la coopération entre les établissements membres et les partenaires publics et privés.

De quoi viser encore un peu plus haut...

S.B.

TDB06 - V1